

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 048-214800567-20260320-DE2026_21-DE



Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 20/03/2026

date de convocation : 16/03/2026

n° de délibération : DE2026 - 21

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 11

suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

Désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Causse de Sauveterre

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice VIDAL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BOUDON Edith	X		
BRÉMOND Martine	X		
DE ALBUQUERQUE Elodie	X		X
ETTON Catherine	X		
FAUCOMPRÉ Stéphane	X		
LUSSON Jean-Jacques	X		
NOUET Lionel	X		
PALMIER Yannick	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du SIAEP du Causse de Sauveterre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉSIGNE les membres suivants :

délégués titulaires	délégués suppléants
LUSSON Jean-Jacques	NOUET Lionel
PALMIER Yannick	VIEILLEDENT Luc

Le secrétaire de séance,
Elodie DE ALBUQUERQUE

Le Maire,
Fabrice VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr